

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIS

Séance du 1<sup>er</sup> Octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le premier octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Bontemps, Vadé, Breteau, Bray, Lepron, Péan,  
Mrs Mallet, Breton, Bigot, Blondeau, Penicaud,  
Excusés : Mme Tuffier, Mrs Perot, Vériier

Mme Vadé a été nommée secrétaire.

## **Fibre optique : travaux d'élagage des haies**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'entreprendre des travaux d'élagage pour l'installation de la fibre optique. Le conseil prend connaissance de la liste des zones à élaguer, cela concerne 1 055 ml. L'entreprise GC Service Forestier propose d'effectuer les travaux d'élagage pour un coût de 4,50 € HT le mètre linéaire, soit 4 747,50 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil valident la liste des zones à élaguer et autorisent Monsieur le Maire à signer le devis.

## **Fibre optique : complément d'adresses**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour l'installation de la fibre optique, chaque bâtiment doit posséder une adresse unique et complète (N°, type de voie, nom de voie). Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil valident la liste des adresses.

## **Fibre optique : enfouissement des réseaux 120 ml Chemin de Haute Porte**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour l'installation de la fibre optique, l'enfouissement des réseaux sur 120 mètres linéaires sera nécessaire dans le chemin de Haute Porte. Ceci afin de ne pas bloquer l'accès aux engins agricoles. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil acceptent le projet d'enfouissement et chargent Monsieur le Maire de signer tous documents concernant l'exécution des travaux.

## **Remplacement de vaisselle à la salle de Loisirs**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux devis pour le remplacement de vaisselle à la salle de loisirs. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de remplacer la vaisselle, accepte le devis de l'entreprise Henri Julien et charge Monsieur le Maire de la signature du devis.

## **Modification du régime financier de l'assainissement collectif au 01/01/2020**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel de Madame Hélias, Trésorière de la Ferté Bernard, informant de l'obligation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, de l'autonomie financière pour les services exploités en régie directe, notamment le budget assainissement. Le conseil municipal prend acte de cette modification.

## **Enedis : raccordement à l'aire d'autoroute de Villaines la Gonais**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la société ENEDIS a transmis un dossier de consultation concernant le raccordement d'alimentation HTA sur l'aire d'autoroute A11 à Villaines la Gonais. Ce dossier nécessitant l'avis du conseil municipal, Monsieur le Maire propose

aux membres du conseil d'en prendre connaissance. Après délibération, les membres n'ont pas d'observations sur ce projet.

### **Taxe d'aménagement 2020**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Direction Départementale des Territoires concernant la taxe d'aménagement pour 2020. Lors de la séance du 3 novembre 2016, le conseil municipal avait décidé de ne pas instaurer cette taxe. Au vu des informations connues à ce jour, le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme à l'unanimité la délibération du 3 novembre 2016 renonçant à l'instauration cette taxe.

### **Divers**

Etat d'avancement des travaux d'enfouissement des réseaux et de renouvellement des réseaux d'eau potable

Arbre dangereux à abattre rue Beauregard

Taille et nettoyage des buissons au cimetière

Noël des enfants le dimanche 24 novembre 2019

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35  
Approbation de la séance du 1<sup>er</sup> Octobre 2019; le Maire Michel ODEAU